



Procès-Verbal N°11

Réunion du Comité de Direction

Date de réunion : Mercredi 27 octobre 2021

Heure et Lieu : 16h30 - Siège de la Ligue Mahoraise de Football à Cavani.

Présidence : M. Mohamed BOINARIZIKI, Président - Ligue Mahoraise de Football

Présents : MM. Soulaïmana YOUSOUFOU, Maoulana OILI –Mariama CHRISTIN, Mahamoud SIDI MOUKOU, AbdelKader BACO MOUSSA, Mohamed DJANFFAR, Omar-Elwadoud ABDOURAHAMANE, Anzizi HAMOUZA BACAR, Sélémani ATTOUMANI, , Hamada-Hamidou SIDI, Ali ANDY, Jean-Pierre RIGANTE, Ishaka RACHIDI.

Présence par procuration : Abdoul Karim ABAINE.

Assiste à la séance : Aurélien TIMBA ELOMBO, Directeur Général des Services

Excusés : Richeville ROBERT, Kamardine AHAMED, Aouladi ABOUDOU, Anrif HALIDI CHEIK.

Invité :

Ordre du jour :

- 1 – Approbation du Procès-Verbal N°10 du Comité de Direction,
- 2 - Organisation finale régionale coupe de France 2021,
- 3 - Divers.

1 – Approbation du Procès-Verbal N°10 du Comité de Direction :

Le Procès-verbal N°10 du Comité de Direction, réunion du mercredi 06 octobre 2021 a été approuvé à l'unanimité des membres présents.

2 – Organisation de la finale régionale coupe de France 2021 :

Organisation générale

Le Directeur Général a présenté l'état d'avancement générale de l'organisation de la finale.

Toutes les démarches administratives ont été faites

- La Préfecture a émis un favorable pour la tenue de la manifestation, un point de vigilance est cependant mis par rapport au respect des mesures sanitaires et au respect de la présentation du pass sanitaire avant d'accéder dans l'enceinte sportive. La Ligue a également obtenu de Mme la Sous-Préfète, Directrice de Cabinet, une présence de la Police Nationale, puisque Cavani-Mamoudzou est en zone Police.

Le Comité de Direction remercie la Préfecture de Mayotte pour sa confiance



- Le Conseil Départemental a été sollicité pour la mise à disposition du centre ABDALLAH MAMI et du stade de Cavani pour une bonne organisation de la finale. Le Conseil Départemental a émis un avis favorable pour le stade de Cavani. Le centre ABDALLAH MAMI étant en travaux, la direction des sports du Conseil Départemental a proposé l'utilisation du gymnase de Cavani les Arbitres et les équipes.

Le Comité de Direction remercie le Conseil Départemental pour son soutien

- La Mairie de Mamoudzou a été sollicité pour soutenir et accompagner la Ligue Mahoraise de Football dans l'organisation de la finale. Les demandes ont été les suivantes : mettre à disposition la Police Municipale pour sécuriser l'évènement, prendre un arrêté municipal interdisant la circulation sur la rue du stade, organiser la collation de mi-temps pour les invités, nettoyer le site de la finale, mettre à disposition les chaises, les chapiteaux, les tables et les barrières de sécurité... La Mairie et M. Le Maire ont réservé une suite favorable à toutes les demandes de la Ligue.

Le Comité de Direction remercie la Mairie et M. Le Maire de Mamoudzou pour l'accompagnement et le soutien

- La groupe Mayotte 1^{ère} a été sollicité pour la couverture et la diffusion en direct de la finale. M. Le Directeur Régional a émis un avis favorable, cependant Mayotte 1^{ère} étant déjà engagée sur d'autres programmes de diffusion, la société Nzéna Studio couvrira la diffusion pour le compte de Mayotte 1^{ère}.

Le Comité de Direction remercie Mayotte 1^{ère} et son Directeur pour cette collaboration et la diffusion de la finale en direct

- La société Nzéna Studio a été sollicité pour faire un spot vidéo de sensibilisation avec les Arbitres et les Equipes pour une communication sur la finale et le respect du protocole sanitaire, notamment la présentation du pass sanitaire et surtout la nécessité de rester à la maison en cas de symptômes même avec une invitation. Nzéna Studio a répondu favorablement et pris à sa charge les frais de production de ce spot.

Le Comité de Direction remercie Nzéna Studio pour cette collaboration et pour son implication dans les actions de la Ligue Mahoraise de Football

- Les différents Partenaires habituelles (Croix-Rouge, Chiconect pour la sono, Fahamou Maecha, Fédération Française de Secourisme ADSS, ont été sollicité et ont répondu favorablement.

Le Comité de Direction remercie les Partenaires pour leur implication dans la bonne organisation de la finale



- L'US Kavani a été sollicité pour être le club support et participer de très près à l'organisation générale de la Finale. Par le biais de son 1^{er} Vice-Président, le club a répondu favorablement et s'impliquera dans l'organisation de la finale

Le Comité de Direction remercie l'US Kavani pour cette belle collaboration

Le Comité de Direction se réjouit de l'implication de tous pour la réussite de la Finale

- Partenariat et soutien de la société Mahorais Assainissement et Propreté

Le Gérant de la Société MAP, est venu à la rencontre du Comité de Direction pour apporter tout son soutien au Football Mahorais. Ceci fait pour donner suite à plusieurs échanges avec notre Président Mohamed BOINARIZIKI

Le Gérant de la société MAP, offrira au Vainqueur :

- Un trophée symbolique
- Un chèque de 2.000€

Le Comité de Direction remercie la société MAP et son Gérant pour cette belle contribution et espère que ce partenariat va continuer avec les prochaines finales de coupe de France

3 – Divers :

A l'issue de la finale,

Le représentant de Mayotte partira pour jouer le 7^{ème} tour de la Coupe de France le weekend du 13 novembre 2021. Pour ce faire, le Comité de Direction

- Désigne M. HAMOUZA BACAR Anzizi comme Chef de Délégation
- Souhaite qu'une délégation d'élus du Département puisse accompagner la délégation,

Notre Président Mohamed BOINARIZIKI a demandé un rendez-vous de travail et d'échanges avec le Président de la Fédération Française de Football Noël LEGRAËT. Cette réunion permettra de faire un point sur l'avancement des travaux du stade de Cavani et les diverses constructions d'équipements sportifs à Mayotte, sur le centre ABDALLAH MAMI et d'autres projets, réunira les représentants du Conseil Départemental et de la LFA en plus de ceux de la Ligue et de la FFF

Le Comité de Direction demande aux Clubs de continuer à faire leurs réclamations s'ils en ont, à la suite des rencontres. Les matchs de coupe de France vont se suivre et il serait dommage qu'une réclamation arrive après que les tours suivants aient eu lieu.



Les décisions du Comité de Direction sont susceptibles de recours devant les juridictions compétentes dans un délai de 05 jours dans le respect des articles R.141& suivant du code du sport à compter du lendemain de la première date de publication ou notification officielle.

Président

Mohamed BOINARIZIKI

Secrétaire Général

Maoulana OILI



LIGUE MAHORAISE DE FOOTBALL

Rue du Stade Cavani

BP 259 – 97646 MAMOUDZOU

Tel : 0269807567 courriel : ligue@mayotte.fff.fr

site : mayotte.fff.fr

Page 4/4